

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 septembre 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 8 septembre 2020 à 19 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Deraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Serge Bourgeois, greffier adjoint

Quelque quatorze personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

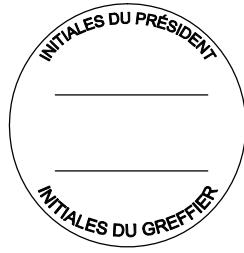
CM2009-0132

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
 - 3.1 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 11 août et 1^{er} septembre 2020
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration
- 7.1.1 Autorisation au directeur général pour enchérir lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 septembre 2020

No. de résolution
ou annotation

- | | |
|--------|--|
| 7.2 | Finances |
| 7.2.1 | Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2019 |
| 7.3 | Ressources humaines |
| 7.4 | Services techniques et des réseaux publics |
| 7.5 | Hygiène du milieu |
| 7.5.1 | Autorisation de signature – Entente de partenariat avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE Québec) |
| 7.6 | Sécurité publique |
| 7.7 | Aménagement du territoire |
| 7.7.1 | Désignation d'un représentant à l'assemblée générale annuelle de l'AFOGÎM |
| 7.8 | Développement du milieu et des communications |
| 7.8.1 | Demande d'aide financière – Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD) – Projet d'écoquartier |
| 7.8.2 | Demande de financement au gouvernement du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis – Nouveaux logements sociaux |
| 7.8.3 | Fonds régions et ruralité – Appel de projets – Politique de soutien aux projets structurants |
| 7.8.4 | Autorisation de signatures – Entente relative au volet 3 « Projets signature innovation des MRC » – Formulaire d'avis d'intérêt – Fonds régions et ruralité (FRR) |
| 7.9 | Loisir, culture et vie communautaire |
| 7.10 | Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments |
| 7.11 | Réglementation municipale |
| 7.11.1 | Adoption du Règlement n° CM-2020-05 modifiant le règlement n° CM-2019-08 pour augmenter la dépense et l'emprunt de 1 930 000 \$ relativement à des travaux de construction d'un centre de services publics et de rénovation de garage, remboursable en 25 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt |
| 8. | Affaires diverses |
| 9. | Période de questions |
| 10. | Clôture de la séance |



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 septembre 2020

CM2009-0133

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Approbation du procès-verbal de la séances ordinaire du 11 août 2020

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 août 2020.

Sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Jean-Philippe Deraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

CM2009-0134

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2020

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} septembre 2020.

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Deraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Le maire fait le point sur divers sujets, rencontres et comités qui se sont tenus depuis la dernière séance du conseil de la Communauté maritime.

Mise en place d'un système d'alertes régionales pour la COVID-19 par le gouvernement du Québec

À la suite de l'annonce faite par le gouvernement du Québec relativement à la mise en place d'un système d'alertes régionales de la COVID-19 à partir d'un code de couleur, le maire informe avoir transmis au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, M. Christian Dubé, aujourd'hui même, une lettre demandant de faire la distinction entre la région de la Gaspésie et celle des Îles-de-la-Madeleine afin de pouvoir suivre plus précisément l'évolution de la pandémie sur le territoire des îles.

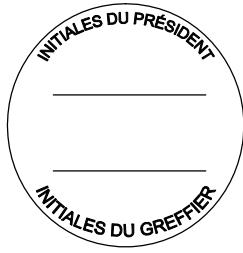
CM2009-0135

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 25 juillet au 25 août 2020 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 578 897,50 \$.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 septembre 2020

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM2009-0136

Autorisation au directeur général pour enchérir lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine procédera, le jeudi 1^{er} octobre prochain, à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le directeur général, Serge Rochon, soit mandaté pour agir, au nom de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes et, qu'à cet effet, il soit autorisé à se porter au besoin acquéreur de tout immeuble mis en vente, conformément aux dispositions de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes.

FINANCES

Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2019

Ce point est reporté à la séance ordinaire du 13 octobre prochain.

HYGIÈNE DU MILIEU

CM2009-0137

Autorisation de signature – Entente de partenariat avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE Québec)

CONSIDÉRANT

l'adoption par le gouvernement du Québec du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT

la volonté de la Municipalité d'accroître la récupération des produits électroniques aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT

l'entente intervenue antérieurement avec ARPE Québec, organisme reconnu par Recyc-Québec pour gérer le programme québécois en matière de récupération et de



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 septembre 2020

valorisation, s'est avérée satisfaisante pour les deux parties;

CONSIDÉRANT

la proposition soumise par ARPE Québec à l'effet de conclure une nouvelle entente de partenariat bonifiée;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Deraspe, appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke, il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le directeur général, Serge Rochon, et le directeur de l'hygiène du milieu, Thibaud Durbecq, à signer la nouvelle entente de partenariat avec ARPE Québec.

Cette entente entrera en vigueur pour une période indéterminée à compter de la date de signature. Cependant, l'une des parties pourra y mettre fin en transmettant à l'autre partie un préavis de soixante (60) jours.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CM2009-0138

Désignation d'un représentant à l'assemblée générale annuelle de l'AFOGÎM

CONSIDÉRANT QUE l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (AFOGÎM) tiendra son assemblée générale annuelle le 18 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Communauté maritime d'y désigner un représentant;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke, appuyée par M. Benoit Arseneau, il est résolu à l'unanimité des membres présents

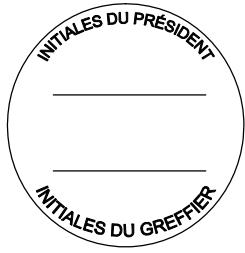
que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine nomme le coordonnateur forêt, géomatique et répondant des terres publiques, Benoit Boudreau, pour agir comme représentant de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine lors de l'assemblée générale annuelle de l'AFOGÎM.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM2009-0139

Demande d'aide financière – Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD) – Projet d'écoquartier

CONSIDÉRANT QUE le 24 août dernier, par voie de correspondance, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a informé la Communauté maritime de la réouverture de



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 septembre 2020

l'appel de projets du Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD);

CONSIDÉRANT QUE le PMVD s'adresse aux organismes municipaux afin de les appuyer dans leurs démarches de planification de milieux de vie durables faiblement émetteurs de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action du projet d'écoquartier, notamment l'étape d'analyse au moyen de différentes études de faisabilité, est admissible au PMVD;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est déterminée en fonction de l'indice de vitalité économique de l'organisme municipal et que la Communauté maritime est admissible au montant maximum alloué;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le directeur général, Serge Rochon, à présenter une demande d'aide financière de 225 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD) et à confirmer par la signature d'une entente, l'engagement du conseil à payer la part des coûts admissibles au projet;

d'autoriser la directrice du développement du milieu, Josianne Pelosse, et autres intervenants municipaux au dossier, pour agir, pour et au nom de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, dans les étapes du projet déposé au Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD).

CM2009-0140

Demande de financement au gouvernement du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis – Nouveaux logements sociaux

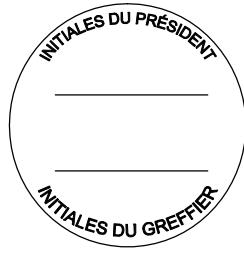
CONSIDÉRANT QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

CONSIDÉRANT QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

CONSIDÉRANT QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

CONSIDÉRANT QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 septembre 2020

venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

CONSIDÉRANT QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au coeur de son plan de relance économique;

de transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia LeBel, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

CM2009-0141

Fonds régions et ruralité – Appel de projets – Politique de soutien aux projets structurants

CONSIDÉRANT le dépôt de demandes d'aide financière pour la période d'analyse estivale de la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds Régions et ruralité volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a procédé à l'étude de ces demandes le 5 août 2020, que parmi ces projets quatre répondent aux critères de sélection, lesquels projets font l'objet d'une recommandation positive;

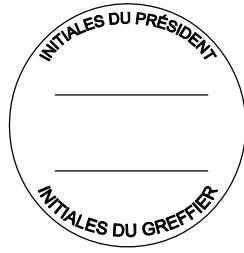
CONSIDÉRANT la concordance de ces initiatives avec les objectifs du projet de territoire Horizon 2025;

CONSIDÉRANT l'enveloppe allouée à la Politique de soutien aux projets structurants pour l'année en cours;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que des aides financières provenant du Fonds Régions et ruralités volet 2 soient consenties aux projets suivants, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées :



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 septembre 2020

No. de résolution
ou annotation

Organismes porteurs	Projets	Montant accordé / total projet	Conditions à respecter
CAMI	Entry Island Multi-functional Centre Projet	20 000 \$ / 921 000 \$	Engagement des partenaires financiers.
Municipalité de Grosse-Île	Parc communautaire intergénérationnel	20 000 \$ / 228 000 \$	Engagement des partenaires financiers.
Association de Kitesurf des Îles	Étude de faisabilité de restructuration de la lagune du Havre-aux-Basque	4 250 \$ / 8 500 \$	Engagement des partenaires financiers. Participation de LCVC aux discussions et remise du rapport au service.
Attention Fragiles	Projet de développement d'une maison écologique et écoénergétique aux Îles-de-la-Madeleine	5 000 \$ / 70 000 \$	Engagement des partenaires financiers.
Total :		49 250 \$ / 1 227 500 \$	

CM2009-0142

Autorisation de signatures – Entente relative au volet 3 « Projets signature innovation des MRC » – Formulaire d’avis d’intérêt – Fonds régions et ruralité (FRR)

CONSIDÉRANT QUE le 21 mai dernier, par voie de correspondance, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, a annoncé à la Communauté maritime qu'il est maintenant possible de mettre en œuvre le volet « Projets Signature innovation des MRC », troisième volet du nouveau Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE ce volet permettra à la Communauté maritime de développer ou de consolider son identité territoriale de façon novatrice à partir d'un domaine d'intervention qu'elle identifiera;

CONSIDÉRANT QUE ce volet dispose d'une enveloppe annuelle de 205 116 \$ pour cinq (5) ans dont 20 % doivent être injectés par la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 11 août dernier, le conseil a manifesté son intérêt à conclure une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et, pour ce faire, a affecté les sommes requises nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 septembre 2020

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le président de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, Jonathan Lapierre, à signer l'entente pour la mise en œuvre du volet « Projets Signature innovation des MRC » et le directeur général, Serge Rochon, à signer le formulaire d'avis d'intérêt pour la mise œuvre du volet « Projets Signature innovation des MRC » dans le cadre du nouveau Fonds régions et ruralité (FRR).

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM2009-0143

Adoption du Règlement n° CM-2020-05 modifiant le règlement n° CM-2019-08 pour augmenter la dépense et l'emprunt de 1 930 000 \$ relativement à des travaux de construction d'un centre de services publics et de rénovation de garage, remboursable en 25 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

ATTENDU QUE le conseil de la Communauté des Îles-de-la-Madeleine a adopté, lors de la séance ordinaire du 13 août 2019, le Règlement n° CM-2019-08 décrétant une dépense et un emprunt de 6 570 000 \$ relativement à des travaux de construction d'un centre de services publics et de rénovation de garage, remboursable en 25 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt;

ATTENDU QUE ce règlement a fait l'objet d'une approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 février 2020;

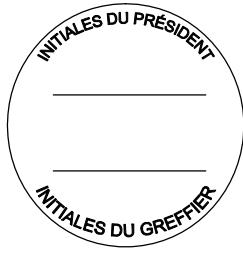
ATTENDU QU' un appel d'offres concernant la construction d'un centre de services publics a été lancé le 24 avril dernier et que les offres reçues sont supérieures au budget municipal alloué;

ATTENDU QUE le conseil souhaite poursuivre la réalisation de ce projet et réviser le plan de financement en ce qui concerne la construction du centre de services publics;

ATTENDU QU' il y a lieu pour le conseil de modifier le règlement n° CM-2019-08 pour augmenter la dépense et l'emprunt de 1 930 000 \$;

ATTENDU QU' au moins 50 % de la dépense prévue fait l'objet d'une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RCIM) confirmée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dans sa lettre transmise le 10 juin 2019;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 1^{er} septembre 2020 et qu'un projet de règlement a été présenté à cette même séance;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 septembre 2020

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Deraspe,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu

que soit adopté le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement n° CM-2019-08 pour augmenter la dépense et l'emprunt de 1 930 000 \$ relativement à des travaux de construction d'un centre de services publics et de rénovation de garage, remboursable en 25 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

La mairesse de Grosse-Île, Mme Rose Elmonde Clarke, s'étant prononcée contre l'adoption de cette résolution, la proposition est adoptée à la majorité des voix.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Dossier paysage – Échéancier – Tenue des consultations publiques
- ❖ Corporation pour la sauvegarde du patrimoine des Îles – Se dit contre la démolition des bâtiments du Rocher aux Oiseaux – Désire connaître la position du conseil face à l'orientation prise par le gouvernement du Canada.

CM2009-0144

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 44.

Jonathan Lapierre, maire

Serge Bourgeois, greffier
adjoint